

<https://www.snetap-fsu.fr/29-novembre-Un-pas-supplementaire.html>



29 novembre : Un pas supplémentaire ? Peut-être, mais toujours 500 enseignants nettement pénalisés !



- Métiers - Enseignant.e - Statuts (titulaire, contractuel) -
Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Après les 15 [ETP](#) visant à neutraliser dès la rentrée 2017 les effets de la disparition de la première chaire pour ceux qui enseignent en classes de [BTSA](#), ce sont 18 ETP supplémentaires que le Directeur Général, sur mandat du Cabinet du Ministre, a mis sur la table des négociations et au crédit de la mobilisation du corps enseignant le 23 novembre à l'appel de l'Intersyndicale, cela en vue d'assouplir (à défaut de la supprimer comme à l'Éducation Nationale) la majoration pour faibles effectifs, mais uniquement à compter de septembre 2018.

L'Intersyndicale a pris acte de ce nouveau « bougé » de la part du Ministère, aussi modeste soit-il, avec 18% de collègues « majorés actuellement » qui verraient leur situation s'améliorer par rapport aux règles d'application actuelle de la majoration pour faibles effectifs... Par contre, l'Intersyndicale a insisté sur le fait que ce « bougé » n'en serait un qu'à la condition qu'il se retrouve inscrit dans le nouveau décret, ce qui équivaldrait à engagement, sinon le vieil adage selon lequel « les promesses n'engagent que ceux qui les croient » aurait tôt fait de se vérifier.

Le Directeur Général, à l'issue des échanges, s'est engagé à porter un projet de décret avec les mesures ayant vocation à entrer en vigueur dès la rentrée 2017 et celle visant la rentrée 2018. C'est en tout cas ce qu'il va présenter au Cabinet du Ministre, en soulignant toutefois l'incertitude à faire passer le décret ainsi complété.

L'Intersyndicale a tenu à conclure sur les choix politiques qui restaient à assumer effectivement, choix qui en tout état de cause demeurerait en l'état en deçà des attentes des personnels enseignants de l'[EAP](#), à plus forte raison quand on fait le parallèle avec les 450 emplois annoncés ce jour par la Ministre de l'Éducation Nationale pour conforter les établissements en ZEP... **Selon ses propres statistiques, le [DGER](#)** reconnaît que près de 500 enseignants verront, en l'état, leurs obligations de service s'alourdir de plus de 30 minutes hebdomadaires à la rentrée 2017. L'heure reste donc plus que jamais à la mobilisation. Par suite l'Intersyndicale appelle les enseignants à s'emparer des modalités d'action proposées le 23 novembre dernier. C'est à cette condition que les revendications légitimes du corps enseignant vont pouvoir continuer de résonner avec force !

Dans la perspective du passage du projet de décret devant les instances ([CTEA](#), [CTM](#)) début 2017, les organisations de l'Intersyndicale se tourneront vers leurs adhérent-es et leurs instances dans les semaines à venir.

Paris, le 29 novembre 2016